

Collège Denfert-Rochereau
89015 AUXERRE CEDEX
Tel : 03.86.72.08.80 (Service intendance)

NOTE AUX FAMILLES DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Le service de restauration du collège est ouvert tous les jours de fonctionnement du collège, y compris le mercredi midi.

Pour accéder à la demi-pension l'élève doit être titulaire d'une carte magnétique munie d'une photo d'identité. La carte doit être provisionnée. Le prix du repas a été fixé à 3,10 € pour l'année scolaire 2011-12 (il est réactualisé chaque année).

Pour réapprovisionner la carte vous devez remettre un chèque au service intendance, soit vous directement, soit par l'intermédiaire de votre enfant. Nous conseillons d'établir un chèque d'un montant de 62,00 € équivalent à 20 repas, ce qui représente environ les repas d'un mois pour un élève qui déjeune 4 fois par semaine.

Le chèque sera établi à l'ordre de : **Agent comptable du collège Denfert-Rochereau.**

Au dos du chèque vous préciserez le Nom et Prénom de l'élève ainsi que son numéro de badge.

Les paiements en espèces sont acceptés, l'argent doit être remis en main propre au responsable du service de restauration qui délivrera un reçu attestant du versement.

Les paiements par carte bancaire ne sont pas acceptés.

Le système en place au collège permet de régler uniquement les repas pris. Chaque fois que l'élève se présente au service restauration un repas est débité de son compte. Le compte de l'élève ne peut-être débité que d'un seul repas / jour pour éviter les prêts de carte entre élèves. A chaque passage l'élève reçoit un ticket qui lui précise le solde de son compte, à vous de lui réclamer pour savoir quand réapprovisionner la carte.

En cas d'oubli de carte ou d'oubli de réapprovisionnement l'élève **prend son repas**, dans tous les cas (il ne reste pas sans déjeuner). Il se fera noter par la personne qui contrôle l'accès au self et le repas sera déduit manuellement de son compte après le service. **L'oubli de carte entraîne un passage en fin de service.**

La carte de cantine est valable toute la scolarité au collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), la première carte est gratuite. En cas de détérioration ou de perte, l'élève devra en acquérir une nouvelle auprès du service restauration moyennant la somme de 6,20 € et une photo d'identité.

Les repas sont habituellement confectionnés sur place par les soins de notre équipe de cuisine. Cependant, cette année, compte tenu des travaux de rénovation du service restauration, les repas seront fournis au collège par un prestataire de service.

Menus consultables sur le blog du collège : catégorie « menus du self » du site <http://lewebpedagogique.com/collegedenfertrochereau/>

Le self-service est ouvert de 11 h 30 à 13 h 30.

Pour information : le dossier de bourse nationale de collège est à établir entre la mi-septembre et la mi-octobre. Si l'élève bénéficie d'une bourse et qu'il déjeune au collège, le montant de la bourse sera viré sur son compte restauration en 3 versements égaux : le 1^{er} en novembre, le second vers la mi-février et le 3^{ème} vers la mi-mai.